Bureau de réorganisation industrielle pour coordonner et appuyer le travail de ces groupes et aider à mettre leurs propositions en vigueur.

La nouvelle politique d'impartition doit être mise en vigueur le plus tôt, et le ministère de l'Industrie et du Commerce doit avoir un rôle plus précis à cet égard. Dans l'adjudication des contrats de recherche et de développement, les conseils provinciaux de recherche devraient être considérés au même titre que les autres organismes du secteur des services.

Les activités scientifiques internes des organismes gouvernementaux conçues pour servir les industries manufacturières devraient être regroupées dans un complexe unique de laboratoires; le secteur industriel devrait être fortement représenté au conseil d'administration ainsi que dans les comités de la nouvelle institution; enfin celle-ci devrait relever du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les contrats de recherche et de développement accordés à l'industrie ne devraient pas être considérés comme un palliatif aux subventions et aux mesures d'incitation fiscal; en conséquence, il faut restaurer le plus rapidement possible la valeur réelle de l'aide financière directe qu'offrait le gouvernement en 1972 et la mettre à la disposition de l'industrie sous forme de subventions et de dégrèvements d'impôt portant sur l'accroissement des dépenses de R & D par rapport à une période de référence.

Le rôle de la Société canadienne des brevets et d'exploitation doit être élargi pour qu'elle puisse aider les inventeurs indépendants; de plus il conviendrait de créer une série de prix pour honorer les innovateurs et les inventeurs canadiens.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce doit créer une Banque canadienne d'innovations qui serait une institution de prêts et d'investissements chargée d'aider spécialement les petites et moyennes entreprises à lancer des innovations technologiques sur le marché.

Pour que ces importantes tâches puissent s'accomplir efficacement, la mission industrielle et la mission du ministère de l'Industrie et du Commerce doivent être séparées; il faut nommer un sous-ministre de l'Industrie et ce Ministère doit jouir d'une stabilité interne plus grande que celle qu'il a connue récemment, tant au niveau ministériels qu'à celui des cadres supérieures.

Le Comité est convaincu que l'application rapide et systématique de ces propositions permettrait d'améliorer grandement la performance de l'industrie manufacturière canadienne en matière d'innovation.